

FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS

SIXIÈME CONGRÈS DE NANTES (du 17 au 22 septembre 1894)

Le Congrès mixte de Paris en 1883 avait décidé qu'un Congrès unique se tiendrait à Nantes en 1894 et réunirait dans une même assemblée les Bourses du travail et les Fédérations de métier.

Les guesdistes protestèrent violemment contre cette annexion de la vieille Fédération des syndicats par les Bourses du travail, qui, suivant l'expression de M. Jules Guesde «ont grisé les ouvriers».

L'adresse suivante fut envoyée par le Conseil national de la Fédération des syndicats, résidant à Marseille (1), aux adhérents de la Fédération:

Marseille, le 20 mars 1894,

Camarade,

Un conflit est pendant entre le Conseil national de la Fédération des Syndicats et Groupes corporatifs ouvriers de France et la commission exécutive du 6è Congrès national, qui doit se tenir cette année à Nantes.

En peu de mots, voici le mobile du conflit:

Le 23 septembre 1892 vous décidiez, en votre qualité de délégué au 5è Congrès national, que le prochain Congrès de la Fédération se tiendrait à Nantes, en 1894. A cet effet vous donniez un mandat ferme aux délégués de la Bourse du travail de cette ville, pour organiser ledit Congrès.

De son côté la Fédération des Bourses du travail a également donné mandat à la Bourse du travail de Nantes d'organiser un Congrès à la même date.

Aujourd'hui nos camarades de Nantes ont l'intention d'organiser un seul Congrès sous les auspices des deux Fédérations.

Respectueux de l'article 4 de nos statuts et du mandat que vous avez bien voulu nous confier, nous avons cru devoir informer officiellement nos collègues de Nantes qu'ils ne pouvaient, en aucun cas marier le titre de notre Fédération - qui a plus de dix ans d'existence - avec n'importe quelle autre organisation. Ils n'ont tenu aucun compte de notre observation, pas plus que de celles que notre Secrétaire Général leur a faites, lors de son passage à Nantes.

En présence de cette fâcheuse situation, nous nous voyons forcés de faire appel aux délégués du 5è Congrès national et de leur demander quelle attitude nous devons prendre en cette occurrence.

Cette lettre était suivie du questionnaire suivant:

- Le Conseil national doit-il laisser organiser notre Congrès avec un titre autre que celui de la Fédération?

- Etes-vous partisan que le VIè Congrès de la Fédération nationale fusionne avec celui projeté par la Fédération des Bourses?

- Au cas où les délégués de Nantes ne se conformeraient pas à votre décision, n'y aurait-il pas lieu de désigner une autre ville pour la tenue de notre Congrès?

Les Bourses du travail, disait une circulaire signée par M. Lavigne, de Bordeaux, comme les bibliothèques, les maisons du peuple, ont été créées pour les besoins des syndicats: elles ne doivent pas les subordonner, les amoindrir. Simple instrument pour le service des syndicats, la Fédération

(1) Le Conseil siège dans la ville où s'est tenu le dernier Congrès, jusqu'au Congrès suivant, où un autre conseil local est nommé.

des Bourses prétend se substituer à la Fédération Nationale, qui a un si glorieux passé, qui a organisé le Congrès international de Paris en 1889, décidé le 1er mai. C'est raide! Sous prétexte de fusion et d'union amicale, on veut l'effacement de la province devant Paris, siège de la Fédération des Bourses. La tradition des Congrès corporatifs, leurs précédents statuts sont violés.

On le voit les guesdistes étaient opposés à l'union, car dans cette union ils voyaient, non sans raison, une annexion pure et simple. Les syndicats se prononcèrent contre eux.

Les guesdistes tinrent leur Congrès politique à Nantes le 15 septembre, huit jours avant le Congrès corporatif. Ce qui s'était passé à Marseille leur avait servi de leçon, et ils entendaient dans leurs assises politiques décider du programme du Congrès corporatif. Ils condamnèrent, à une grande majorité, le principe de la grève générale, qu'ils avaient voté à Lille en 1890, qu'ils avaient préconisé en juillet 1893, dans le manifeste lancé à l'occasion de la fermeture de la Bourse du Travail de Paris. En même temps ils eurent pour la petite propriété rurale de doux ménagements, alors que le Congrès du Havre, en 1883, avait condamné toute sorte de propriété.

Au Congrès corporatif, les violents l'emportent sur les habiles et les guesdistes sont forcés de se retirer.

Vingt et une bourses du Travail sont représentées, qui comprennent 776 syndicats, puis trente fédérations qui renferment 682 syndicats; enfin 204 syndicats sont représentés directement.

C'est donc un total de 1.662 syndicats qui ont envoyé 143 délégués.

Pour savoir quel est l'effectif total de ces syndicats, une heure entière est perdue au milieu du bruit.

Le tapage continue dans la discussion au sujet du mode de votation. Il se trouve des délégués qui ont jusqu'à vingt mandats et représentent des syndicats composés probablement de cinq à vingt membres. Par 46 voix contre 45, il est décidé que les délégués auront autant de voix qu'ils représentent d'organisations.

A la séance suivante, il est donné lecture d'une protestation. Si le vote de la veille n'est pas rapporté, les protestataires quitteront la salle. Ce sont déjà les guesdistes qui cherchent le prétexte d'une rupture.

Ce prétexte leur est enlevé, le vote de la précédente séance est annulé à l'unanimité, moins une voix.

Mais voici le sujet de la grande discussion entre guesdistes et syndicaux révolutionnaires, entre la Fédération des syndicats et la Fédération des Bourses: c'est la *Grève générale*, dont l'éloquent protagoniste est M. Briand, avocat de Nantes, aujourd'hui rédacteur de *la Lanterne*, et dont le fougueux adversaire est M. Lavigne, de Bordeaux.

M. Noël, secrétaire de la Bourse de Bordeaux, soutient qu'il n'y a qu'un moyen d'abattre la «bourgeoisie odieuse et crapuleuse», c'est d'éduquer la classe ouvrière. Agir autrement serait le crime de l'inconscience, qui tuerait les idées généreuses, avant qu'elles aient eu le temps d'éclore. On ne

doit prêcher, au sein de la classe ouvrière qu'union et concorde, et non nourrir sa puissance intellectuelle de mirages utopiques.

M. Briand rappelle que la grève générale fut votée au Congrès de Marseille. Puisqu'aujourd'hui on propose de la rejeter, c'est qu'on doit avoir des arguments nouveaux.

Par le principe de la grève générale, on a détruit l'égoïsme chez l'ouvrier, qui considère la grève non plus comme une lutte contre le patron, mais comme une arme sociale.

Croit-on aboutir à la Révolution par le bulletin de vote? Mais si le suffrage universel gêne les gouvernants, ils le supprimeront et fusilleront les ouvriers.

Et l'orateur, s'adressant aux guesdistes:

“La grève générale, dit-il, est un fusil. Vous en avez un, dites-vous, mais s'il rate, ayez-en un autre tout prêt.

Dans six ans va se faire l'Exposition universelle: supposez que quatre mois auparavant vous mettiez le gouvernement en demeure de voter des lois sur les trois 8, la caisse de retraites, etc., vous le forceriez par la grève générale, car il serait bien embarrassé pour faire son exposition”.

M. Chabot plaide la cause adverse. Transformer la société de fond en comble est aussi impossible que modifier les lois de la pesanteur et du système planétaire. Il faut travailler, non pas à cette transformation qui serait un leurre, mais à la modification des lois qui régissent les relations du travail et du capital. Il est inutile de s'épuiser en vains efforts pour l'agitation stérile, en faveur de la grève générale, qui, si elle se produisait jamais, amènerait infailliblement une réaction formidable.

M. Pelloutier indique la conception exacte de la grève générale. Il ne s'agit pas de faire mettre en grève tous les métiers. A quoi serviraient au point de vue révolutionnaire les grèves des peintres ou des tailleurs? Il s'agit uniquement de la grève de toutes les fédérations qui peuvent ravitailler les grandes villes.

M. Capjuzan préconise la grève générale révolutionnaire, car elle est impossible au point de vue pacifique. Les gros sous des travailleurs ne peuvent avoir raison de la caisse capitaliste.

M. Pédron (de Troyes) s'étonne qu'on parle d'organiser la grève générale. Dès l'instant qu'on ne peut pas décréter la Révolution, comment fera-t-on pour décréter la grève générale? Si la grève générale venait à échouer, ajoute l'orateur, les syndicats ne vous écouteront plus.

M. Briand riposte que ce n'est pas à ceux qui ont préconisé le 1er mai à venir parler de l'utopie de la grève générale. Ils ont montré par cet exemple que le travail pouvait être arrêté tout un jour.

Au commencement de la séance suivante, un tumulte indescriptible est déchaîné par la proposition, faite par le bureau, d'indiquer les adresses des délégués sur les listes d'appel.

M. Le Tessier proteste. Il voit dans cette mesure une intimidation contre ceux qui voudraient voter la grève générale. C'est les désigner aux représailles de la bourgeoisie.

Mais le vote est escamoté et la résolution adoptée au milieu du brouhaha.

«Je renonce à continuer le procès-verbal, s'écrie le secrétaire, M. Cordier, car il est impossible de s'entendre, et je déclare être écœuré de voir des militants conscients se conduire d'une aussi sauvage façon».

«La grève générale entraîne des responsabilités, répond M. Emile Noël; mais on veut garder l'anonyme, car l'on n'a pas le courage de ses actes (Violentes protestations). Ce que l'on cherche, c'est que Paris et Nantes puissent faire la majorité au Congrès».

M. Lavigne prend alors la parole pour combattre la grève générale, au nom des guesdistes. La tâche lui sera difficile, en présence des délégués venus avec un mandat impératif sur cette question.

«Les grèves, dit-il, sont en dehors de nos volontés, nous les subissons. Elles sont utiles pour l'organisation ouvrière, les échecs ne sont pas toujours une preuve d'impuissance, mais souvent un enseignement utile pour l'avenir.

Les grèves partielles ont un but précis: celui de résister aux exigences patronales, tandis que la grève générale n'a qu'un but vague, elle ressemble à un voyage qu'on entreprend, sans connaître le point vers lequel on se dirige.

La bourgeoisie n'a aucune peur de l'épée de Damoclès que l'on prétend suspendue sur sa tête. C'est une épée d'avocat (1) dont la bourgeoisie se rit.

On ne peut pas prendre comme exemple de grève générale celle de Belgique. Les grévistes n'étaient pas seuls. Il s'agissait de réclamer le bulletin de vote, et les ouvriers avaient avec eux les partis politiques, les petits commerçants et les journaux».

Et cela est un argument contre la thèse soutenue par M. Briand. Si l'on supprimait le droit de vote, il n'y aurait pas que l'ouvrier à réclamer, il y aurait la bourgeoisie, le petit commerce qui se placeraient sur le même terrain et qui agiraient.

«On croit les guesdistes bien bêtes, en soutenant qu'ils rêvent d'arriver à la Révolution par la République parlementaire! Est-ce qu'on peut prévoir quand une Révolution arrive? Elle arrivera, j'en suis certain, dit l'orateur, et alors, si nous avons assez de députés à la Chambre, assez de Conseils municipaux, nous pourrons la diriger, et si un accident social se produit nous pourrons prendre les mesures nécessaires.

Enfin, conclut M. Lavigne, c'est au moment où l'on recherche l'alliance de la France industrielle et de la France agricole que l'on vient proposer des utopies bonnes à diviser. C'est un crime.

Vous nous menez tout droit à la provocation d'une Révolution, d'avance avortée. Vous soulèveriez les fourches et les faux».

M. Briand riposte dans un brillant discours, et la clôture immédiate est prononcée par 48 voix contre 42. La minorité guesdiste refuse d'accepter ce vote et se retire bruyamment.

Le lendemain, 20 septembre, a lieu le vote.

«On passe, nous dit un congressiste, à la lecture des déclarations, faites avant la mise aux voix de la grève générale. Le moment est solennel. Il est dix heures, le défilé commence à la tribune, où chacun se prononce sur le principe de la grève.

Le résultat définitif du scrutin donne 67 voix favorables à la grève générale, 37 hostiles et 9 abstentions».

Un délégué de Marseille demande si les guesdistes ont voté au nom de la Fédération. M. Jean Coulet répond affirmativement et ajoute qu'il n'est pas venu au Congrès servir de pantin et de polichinelle.

M. Briand ajoute que le Congrès n'a pas le droit de scruter la conscience des délégués; ils ne relèvent que de leurs mandats.

(2) Allusion à M. Briand qui était avocat à Nantes.

A ce moment, six cultivateurs délégués de l'Union agricole de la Loire-Inférieure arrivent et se rangent sur un banc, en rang d'oignons, silencieux, attentifs, effarés. Ce sont des hommes approchant de la soixantaine et ils semblent ahuris par le tumulte qui règne autour d'eux. Enfin deux d'entre eux se décident à prendre la parole, et on vote un vœu en faveur des syndicats agricoles. Il s'agirait ici, non plus des syndicats mixtes où grands et petits propriétaires sont mêlés, mais de syndicats « prolétariens » ou se trouveraient réunis les garçons de ferme, les garçons de charrue et les petits propriétaires. A ceux-là on pourrait prêcher le collectivisme.

Mais voici qu'une affiche est placardée sur les murs par un guesdiste. C'est une convocation de la Fédération nationale des syndicats, invitant ses adhérents à une réunion publique dans un local autre que la Bourse du Travail. Quelques délégués protestent immédiatement contre cet affichage, l'un d'eux se lève et arrache l'affiche. Une mêlée s'ensuit. L'affiche est prise et reprise et finalement déchirée. On entend dans le brouhaha les épithètes de « coquins, canailles... » M. Lavigne demande des excuses et exige que l'on flétrisse publiquement les membres qui ont commis ces brutalités et ces inconvenances. M. Le Tessier, qu'on nous a affirmé depuis être au service de la police, vient protester avec violence contre ces exigences et se déclarer anarchiste-communiste. Le président, M. Gaule, et plusieurs délégués protestent avec énergie, mais il s'ensuit un tapage infernal, au milieu duquel l'ordre du jour pur et simple est proposé par MM. Briand, Besset et Riom. Il est voté à une grande majorité.

En présence de ce résultat, la minorité guesdiste se lève et se retire”.

Ainsi les guesdistes restaient fidèles à leur tactique, qui consiste à abandonner les congrès où ils n'ont pas la majorité. C'était la scission entre les deux Fédérations, ou plutôt la désunion dans la Fédération même des syndicats, car beaucoup de ses adhérents l'abandonnèrent pour rallier ses adversaires.

L'année suivante, la Fédération des syndicats aura donc deux Congrès, l'un à Limoges (et ce fut le plus important, organisé par le groupe syndical de la Fédération), l'autre à Troyes, l'une des villes fortes du parti guesdiste, organisé par l'élément *politique* de la Fédération. Ce dernier congrès fut des plus piètres et n'eut pas de suite. La Fédération n'existe d'ailleurs plus aujourd'hui que de nom. La publication de son journal est suspendue, elle ne tient plus de Congrès, on peut dire qu'elle ne se relèvera plus du coup qui lui a été porté à Nantes par les partisans de la grève générale, opposés à la conquête des pouvoirs publics.

Léon de SEILHAC

“Les Congrès Ouvriers en France (1876-1897)”

Bibliothèque du Musée Social

Editeurs: Armand COLIN et compagnie

- 1899 -

Extrait constitué des pages 260 à 270
